



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration du C.C.A.S.**

Séance du 06 Février 2023

DELIBERATION N° 04/2023

Affichée le : 10 4 FEV. 2023

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, M. OULIE Gérard, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme LIZEE Anne-Christine, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène.

Représentées : M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme CZURKA), Mme RAFIA Kadija (pouvoir à Mme HAMOU THERREY)

Absents excusés : M. GACHON Loïc,

Absents : Mme SAHUN Véronique, M. SANCHEZ Philippe, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine,

C.A. en exercice : 17 Présents : 11 Votants : 13

Date de convocation : 02 février 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

Le nombre des membres du Conseil présents est arrêté à 11 (onze).

Le nombre de votants est arrêté à 13 (treize) voix.

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
GRAINES DE SOLEIL POUR LA FOURNITURE DE PANIERS BIO A
L'ÉPICERIE SOCIALE**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu Le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la convention avec l'association « Graines de soleil » ci-après annexée.

Vu la délibération n°06/2022 du 22 février 2022 relative à la convention entre Graines de Soleil et le CCAS pour la fourniture de paniers Bio à l'épicerie sociale,

DELIBERATION N° 04/2023 suite

Considérant que Graines de soleil développe un partenariat sur le territoire vitrollais et que l'association a la compétence d'intervenir auprès de publics en situation de précarité et anime de nombreuses actions collectives.

Considérant que le CCAS de Vitrolles et Graines de Soleil souhaitent renouveler leur partenariat afin d'impulser une démarche d'accessibilité à l'alimentation de produits frais et locaux dans le but d'encourager un accès digne à l'alimentation pour les usagers de l'épicerie sociale. Il convient de renouveler la convention dans laquelle Graines de soleil s'engage à livrer à l'épicerie sociale du CCAS 20 paniers BIO par semaine (sur 46 semaines/ an) pour une valeur de 13.20 €/panier. La convention prévoit également 3 ateliers sur l'accès digne à une alimentation afin de tisser un lien social et pédagogique sur la production du bio local et solidaire.

Considérant que Graines de soleil a sollicité pour 2023 un financement de 30% des paniers auprès de la Métropole Aix Marseille Provence dans le cadre du projet agricole Territoriale (PAT). La dépense prévisionnelle maximale pour 2023 est de 12 144€ sans financement et pourrait être minorée de 30% par l'accord de la subvention de la Métropole (soumis à la validation des instances du PAT).

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Le renouvellement de la convention avec à l'association Graines de Soleil pour la fourniture de paniers Bio pour l'épicerie sociale pour une durée d'un an.

DIT QUE

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

AUTORISE

M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer la convention afférente et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
La Vice-Présidente
Maryline CZURKA


